

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 FÉVRIER 2018**

-----

**Etaient présents** : Mmes BIGOT, FÉVRIER, PEREIRA

MM. PANNIER, POUSSE, FOURNIER, RADIGUE, SIMON, GOUPY

**Etaient absents excusés** : M. JOURDAIN, Mme HUBERT

Mme PASQUIER Marie-Thérèse donne pouvoir à M. POUSSE

M. RICHET donne pouvoir à Madame BIGOT

**Secrétaire de Séance** : M. RADIGUE

***L'an deux mil dix huit, le deux février à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.***

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2017 suscite une remarque de Monsieur POUSSE (précision de freulons asiatiques) en questions d'actualité.

## **✓ Travaux logement au dessus de l'épicerie**

Conformément à la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2017, des devis ont été demandés concernant la peinture du logement, le changement des radiateurs ainsi que l'installation d'une VMC.

Pour la peinture, trois entreprises ont été consultées et ont répondu (Tuffière Déco, BOULFRAY et Sarthe Peinture).

Après analyse de ces offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise Tuffière Déco pour un montant de 6 715,11 € HT soit 7 386,62 € TTC.

Pour le changement de radiateurs et l'installation d'une VMC, le Conseil Municipal, décide de confier :

- les travaux de chauffage à l'entreprise SEG pour un montant de 1 741,81 € HT soit 1 915,99 € TTC
- l'installation d'une VMC à l'entreprise SEG pour un montant de 609,40 € HT soit 670,34 € TTC

Par ailleurs, afin d'effectuer des économies de chauffage, Monsieur PANNIER précise qu'une cloison en placoplâtre va être mise en place.

## **✓ Achat mobilier Ecole et Salle Audonnienne**

Monsieur le Maire présente les différents besoins en matériel :

- Salle Audonnienne : 30 tables et un chariot
- Ecole : Coffre pour rangement des portables et tablettes de l'Ecole Numérique, jeu à ressort

Après consultation de catalogues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir :

- La société MEFRAN pour l'achat de 30 tables dont le montant s'élève à 1 890,60 € HT soit 2 268,72 € TTC
- La société Comptoir de Bretagne pour l'achat d'un chariot dont le montant s'élève à 187 € HT soit 227,40 € TTC
- La société MANUTAN pour l'achat d'un coffre de rangement pour 10 portables et 20 tablettes dont le montant s'élève à 1 420 € HT soit 1 704 € TTC.
- La société MEFRAN pour l'achat d'un jeu à ressort dont le montant s'élève à 720 € HT soit 864 € TTC.

### ✓ **Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1 autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet d'éviter toute rupture d'activité durant le premier semestre de l'année, sachant par ailleurs que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le Budget Primitif 2018 de la commune.

Afin de permettre le paiement de divers achats et travaux en l'attente du vote du Budget Primitif 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une ouverture anticipée de crédits d'investissement.

Après avoir délibéré sur les travaux de logement au-dessus de l'épicerie, l'achat de matériels, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'ouverture de crédits suivant l'annexe ci-jointe.

### ✓ **Actualisation commission communale Cadre de Vie**

Madame FÉVRIER chargée de la Commission Cadre de Vie propose d'intégrer Madame BEUVIER Rolande en qualité de bénévole dans cette commission et de retirer Monsieur JOURDAIN de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à ces modifications.

### ✓ **Reversement du Fonds d'amorçage versé par l'Etat**

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaire 2017/2018 versé par l'Etat est perçu par toutes les communes percevant la Dotation de Solidarité Rurale cible.

Les Temps d'Activités Périscolaires étant gérés par la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » sont donc assurés financièrement par la Communauté de Communes : le fonds d'amorçage est donc à reverser comme pour l'année scolaire 2017/2018 à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le reversement de l'intégralité du fonds d'amorçage soit 90€ par enfant scolarisé à la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » pour l'année scolaire 2017/2018 dès son versement. Pour information, le premier acompte s'élève à 4 080 €.

## ✓ Questions d'Actualité

### Projet logements locatifs

Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal d'un rendez-vous avec Sarthe Habitat le 23 février prochain.

### Démission de Yolande BIGOT en qualité de conseiller communautaire

Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal de la démission de Madame BIGOT en qualité de conseiller communautaire depuis le 19 janvier 2018. Madame BIGOT précise que son état de santé ne lui permet plus d'assurer cette fonction.

Aussi, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat du même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire : Madame FÉVRIER est donc conseiller communautaire depuis le 19 janvier 2018.

### Syndicat du Bassin du Rhonne

Par courrier en date du 22 décembre 2017, Monsieur LECOMTE, Président nous informe que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le syndicat de rivières ne peut plus financer la lutte contre les ragondins. Il est donc proposé un retour à la compétence communale pour le financement de l'Association des Piégeurs du Belinois (APB).

Ainsi, Monsieur GAIGNON, Président de l'APB par courrier en date du 18 janvier 2018 nous a transmis une lettre de demande de subvention calculée au nombre d'habitant à raison de 0,20 €.

Cette demande sera donc étudiée en commission communale.

### Evaluation des itinéraires de randonnées par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Sarthe (CDRP72)

Une convention de partenariat relative à l'évaluation des itinéraires de randonnées pédestres de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois a été signée entre la Communauté de Communes et le CDRP72.

La communauté de communes a mandaté le CDRP72 pour la réalisation d'un diagnostic de l'offre de randonnée pédestre sur son territoire.

Monsieur PANNIER présente donc les résultats de cette expertise ainsi que les préconisations apportées par le CDRP72.

Pour la commune, 2 itinéraires ont été identifiés et évalués :

- Points positifs : Bon accueil de la Mairie et belle balade dans la campagne belinoise
- Points négatifs : quelques balises non conformes et beaucoup d'enrobés pour un parcours en campagne
- Recommandations : Quelques balisages à rafraîchir et à mettre en conformité, mettre en place un panneau de départ, mettre des panneaux d'information le long du parcours (étang de Claire Fontaine, etc...), signaler la traversée dangereuse de la D307.

Une étude sera menée pour le pancartage demandé.



### **Pour information**

- Un concert intitulé « Saxitude » aura lieu le Samedi 10 février 2018 au Val'Rhone à Moncé en Belin.
  
- Depuis plus de trois ans, le Collège Camille Guérin s'attache au travers de la correspondance de Ferdinand Clovis Pin, un poilu du Poitou à faire sortir de l'ombre ceux qui sont morts lors de la première mondiale. Ferdinand Clovis est tombé le 17 septembre 1918 au cours de la Bataille du Mont des Singes. Il repose aujourd'hui en compagnie de 2078 autres compagnons dans la nécropole nationale de Vauxaillon (Aisne) **dont PAPILLON Léon, né le 24 juin 1887 à Saint Ouen en Belin**

A l'occasion du centenaire de la bataille du Mont des Singes, les élèves du Collège Camille GUÉRIN de Poitiers participeront aux hommages rendus à ces hommes en déposant sur leur tombe une rose accompagnée d'un peu de leur terre natale.

Le Conseil Municipal est bien sûr favorable à l'envoi de terre prélevée dans le parc de la Mairie (Monsieur PAPILLON étant né dans le bourg) et propose également de joindre une photo de la Mairie et du monument.

- Le circuit cycliste du tour de la Sarthe passera à Saint Ouen en Belin le 3 avril prochain.
  
- Monsieur PANNIER informe les conseillers d'une réunion à la Préfecture en présence de Monsieur POUSSE, Adjoint chargé de l'aménagement rural concernant la circulation des poids lourds sur les routes départementales où Monsieur PANNIER indique avoir soumis l'idée d'interdire la circulation en transit sur ces routes. Une concertation entre les maires concernés est prévue.
  
- La commission voirie se réunira le Samedi 3 février 2018 à 10h pour étudier les travaux projetés en 2018.

- Monsieur POTIER de ATESART est venu en Mairie le 1<sup>er</sup> février pour réaliser l'étude des travaux de cheminement piétonnier route de la rouzière et de Château l'Hermitage.
- Basile BIGOT, porte-drapeau de la commune, est pour raisons professionnelles parti à l'étranger : Alain POUSSE propose de le remplacer pendant son absence.
- Le nombre d'adhérents de Saint Ouen en Belin au SIDERM a augmenté en raison de l'adhésion de la commune d'Ecommoy (anciennement Nantaise des Eaux). MM PANNIER et POUSSE sont les délégués pour la commune.
- Monsieur RADIGUE souhaite savoir où en est le projet d'animateur sportif. Madame FÉVRIER répond que l'encadrement actuel des activités sportives de la commune sera évoqué lors de la réunion avec les associations le 12 mars prochain. Monsieur PANNIER précise que ce projet ne peut être porté que par les associations avec le soutien de la commune. L'ordre du jour de cette réunion comportera également le calendrier des manifestations du 1<sup>er</sup> semestre 2019. La commission Vie Associative se réunira le 17 mars 2018 pour l'étude des subventions allouées en 2018.
- Une commission concernant la mise en place d'une boîte à livres a eu lieu le 13 janvier dernier.  
Il a été proposé que :
  - la cabine téléphonique soit installée au pignon à l'arrière de la Mairie avec une dalle effectuée par les agents communaux
  - la peinture soit réalisée par les jeunes du local de Saint Ouen en Belin
  - des marques pages soient fabriqués par les enfants de l'Ecole Claire Fontaine dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Par ailleurs, dans le cadre de cette boîte à livres des ateliers seront organisés en espérant la participation des audoniens.

La prochaine réunion est prévue le 23 février 2018 à 20h 30.

**La séance est levée à 22h 30**

**Le Secrétaire,**